

a Monseigneur Chouan de la Roche
KTP 579 p
ALLIANCE RÉPUBLICAINE DÉMOCRATIQUE

Journaux cardinaux
LA SÉPARATION
guyot
DES

EGLISES & DE L'ÉTAT

CONFÉRENCE

FAITE SOUS LES AUSPICES DE

L'ALLIANCE RÉPUBLICAINE DÉMOCRATIQUE

et sous la présidence de

M. A. CARNOT, membre de l'Institut

Président de l'Alliance

A SAINT-JEAN-D'ANGÉLY

LE 7 MAI 1905

PAR

M. YVES GUYOT

Ancien Député, Ancien Ministre

AUX BUREAUX DE

L'Alliance Républicaine Démocratique

21, Rue Saunier, PARIS

1905

Bibliothèque Maison de l'Orient



129567

La Séparation DES ÉGLISES ET DE L'ÉTAT

Politique extérieure de la France
et le Vatican



Messieurs,

Je remercie infiniment votre député, mon ami M. Réveillaud, de m'avoir permis de m'adresser à un auditoire tel que celui-ci, et je remercie non moins M. Adolphe Carnot d'avoir bien voulu présider cette réunion.

M. Adolphe Carnot vous a entretenus de diverses questions qui nous liaient l'un à l'autre. Aujourd'hui, je ne vous parlerai que de l'une d'elles, de la question palpitante à l'ordre du jour : de la Séparation des Eglises et de l'Etat, et encore, je ne vous en parlerai qu'à un point de vue.

Parti étranger

Je dois vous dire que je ne suis pas le moins du monde gêné personnellement par mon curé ni par le pape. Depuis très longtemps, j'ai fait la séparation de mes mœurs et de l'Eglise ; et par conséquent, sous ce rapport, je n'ai à faire ni avec mon curé ni avec le pape.

Comme contribuable, j'ai un peu plus de rapports avec eux. Je suis obligé de donner une quote-part de mes contributions à l'entretien d'une Eglise dont je ne partage pas les idées et qui, presque toujours, choque mes opinions. Mais enfin, aujourd'hui, je ne veux pas traiter la question des attributions de l'Etat relativement à la ques-

tion religieuse, je veux me placer à un autre point de vue et je pose tout d'abord cette question : Comment se fait-il que, dans tous les pays où la majorité de la population est catholique, en Espagne, en Italie, en Autriche-Hongrie, en Belgique, en France, les partis réformateurs, les partis avancés, ont toujours pour mot d'ordre : l'anticléricalisme ? Si nous considérons cette unanimité, cette concordance d'opinions dans tous les pays catholiques, nous pouvons nous demander s'il n'y a pas une cause profonde que nous allons déterminer tout à l'heure.

Dans l'énumération des titres que j'ai donnés à ce parti, je ne me suis pas servi du mot : libéral, et c'est cependant l'épithète que j'aurais dû employer ; mais, par un singulier tour de passe-passe, par une très grande habileté que nous pouvons qualifier de jésuitique, depuis un certain nombre d'année, en France, les défenseurs les plus acharnés de l'Eglise déclarent qu'ils appartiennent au parti libéral. Ce parti libéral, nous l'avons vu à l'œuvre au 16 Mai et nous savons ce qu'il faut entendre de sa manière de concevoir la liberté. Il est vraiment bizarre de qualifier du titre de libéraux des gens qui prennent pour Déclaration des Droits de l'Homme le Syllabus !

Je ne vous ai donc pas parlé du parti libéral et, cependant, c'est le vrai parti libéral qui se présente comme l'adversaire du parti clérical. Ce vrai parti libéral est opposé à un parti qui n'est pas un parti national, car les cléricaux ont ceci de caractéristique qu'ils ne recherchent pas l'intérêt de la nation à laquelle ils appartiennent, qu'ils subordonnent toujours leurs conceptions et leurs actes à un intérêt étranger, à l'intérêt de l'église romaine, à l'intérêt du Vatican.

La grande différence entre le parti que l'on devrait appeler libéral et le parti clé-

rical, c'est que ce dernier est toujours le parti de l'étranger. (Applaudissements).

Objet du Concordat et résultat

Napoléon I^{er} a expliqué, dans le « Mémo-
rial de Sainte-Hélène », pourquoi il avait
signé le Concordat. Il disait : « J'espérais
que tôt ou tard, j'aurais la direction du
pape, et dès lors quelle influence ! Quel
levier pour le reste du monde ! » Voilà quel
était son idéal. Nous allons voir les événe-
ments qui suivirent la signature du Con-
cordat, le 15 juillet 1801.

Immédiatement, selon l'expression de
De Pradt, s'organise une chouannerie
religieuse. Napoléon amène le pape à Pa-
ris pour se faire sacrer. Pie VII, en retour,
lui demande les Légations que Napoléon
refuse. Le pape réplique en refusant l'insti-
tution des évêques, ceci au lendemain de
la signature du Concordat. Vous voyez que
cette question de l'institution des évêques
n'est pas d'hier et qu'elle ne s'est pas seu-
lement posée sous le ministère Combes.

En 1807, le pape nomma, en dehors du
pouvoir laïque, plusieurs évêques et profita
de cette nomination pour énumérer les
griefs qu'il avait contre Napoléon. Il ajou-
tait : « sed despicimus » : « mais nous les
méprisons ».

La bataille s'engagea et Napoléon, qui
avait la main lourde, s'empara du château
Saint-Ange où le drapeau français fut ar-
boré au mois de mai 1809. Pie VII lui ré-
pondit par l'excommunication ; mais, ce qui
prouve que le 19^e siècle n'était plus le
moyen-âge, le pape n'osa pas désigner
l'empereur sous son nom et lança l'excom-
munication contre le nommé « Achab », le
10 juin 1809.

La réponse de Napoléon ne se fit pas at-
tendre, le pape fut fait prisonnier, emmené
à Savone, puis à Fontainebleau et il resta
cinq ans en captivité.

En 1811, Napoléon convoqua un Concile de 95 évêques espérant leur en imposer et les avoir dans la main. Au contraire, les évêques commencèrent par prêter serment suivant la formule du Concile de Trente; et ce serment était un vœu d'obéissance au pape. L'empereur vit bientôt qu'il n'obtiendrait pas gain de cause; et il dut dissoudre suivant son expression, cette « convention de dévots ». Un certain nombre d'évêques furent envoyés à Vincennes, et à la Restauration, on trouva 500 prêtres dans les prisons d'Etat, enfermés depuis cette époque.

Voilà comment Napoléon appliquait le Concordat. C'est une manière que je ne recommanderai à personne.

L'idéal de Napoléon, en signant le Concordat, était de faire du pape, non seulement au point de vue de la politique intérieure mais aussi de la politique extérieure, un instrument de domination. Quel fut, en vérité, le résultat du Concordat? quelle a été la force nouvelle qu'il a donnée au gouvernement français? Les événements, que je viens de rappeler, nous montrent que cette force s'était retournée aussitôt après la signature du Concordat contre Napoléon I^{er}.

Mais nous pouvons aller plus loin et passer à la Restauration.

La Restauration fut saluée de tous les vœux du clergé et, cette fois encore, en donnant son appui à Louis XVIII, il était du côté de l'étranger.

Pourtant, malgré la congrégation, malgré la loi sur le sacrilège, la reconnaissance par la Charte de 1814 de la religion catholique comme religion de la majorité des Français, malgré toutes ces concessions, le clergé ne cessa de se prétendre persécuté. Pourquoi se disait-il persécuté? Parce que la Restauration n'avait pas voulu supprimer les cultes concurrents et que le clergé,

du moment qu'il ne domine ni n'opprime les autres cultes, considère qu'il ne jouit pas de la liberté. (Applaudissements.)

La Révolution de 1830 survient. Le gouvernement de Louis-Philippe déclare « qu'il ne fait pas le signe de la croix » ; il désaffecte le Panthéon et le rend au culte laïque des grands hommes, il fait enlever les emblèmes religieux des tribunaux. Alors commence la lutte entre le clergé et le gouvernement. Dupin publie son « Manuel de droit ecclésiastique », expression de la conception d'une église gallicane. La réponse fut l'adhésion de 60 évêques à la thèse ultramontaine de l'archevêque, M. de Bonald.

L'enthousiasme fut grand dans le clergé lors de la Révolution de 48 qu'il considérait comme la revanche du ciel contre l'usurpateur. Les républicains naïfs et les socialistes idéalistes qui parlaient du Sans-Culotte Jésus, tous n'eurent qu'une préoccupation : faire oublier au clergé 1793.

Le clergé l'oublia facilement et alla bénir les arbres de la liberté. Nous allons voir de quelle manière il a usé de la République et du Suffrage universel crédule et ignorant.

Je ne m'occuperai pas du rôle intérieur du clergé, mais seulement de son influence sur la politique extérieure de la France et je vais chercher dans quelle mesure la force donnée au clergé par le Concordat a servi ou a nui à la sécurité et aux intérêts de la nation, dans quelle mesure le titre de Fille aînée de l'Église a été utile à la grandeur de la France.

Tel est le problème que nous allons examiner et j'ai à vous demander un peu de patience, Messieurs, car je ne veux pas l'examiner avec des phrases, mais avec des faits.

L'expédition de Rome

Dès avant la Révolution de 1848 une grande effervescence régnait en Europe et surtout en Italie. La Révolution du 24 février provoqua l'explosion. Au mois de mars 1848 le pape fut obligé de donner une Constitution au peuple romain. Cette Constitution était cependant bien anodine, puisque les lois devaient être déferées au Sacré-Collège avant d'être appliquées. Toutefois, le pape ne dissimula pas sa mauvaise humeur dans le préambule et au mois d'août suivant il s'adressait au général Cavaignac, alors président de la commission exécutive, lui demandant d'intervenir en sa faveur contre ses sujets romains.

M. Bastide, ministre des affaires étrangères, répondit par une lettre à M. d'Harcourt : « Ou bien c'est une intervention militaire que le pape désire de nous et alors au nom des principes proclamés par la Révolution de 48 nous ne pouvons pas intervenir, ou bien nos troupes auraient à remplir une mission de police qui ne serait ni conforme à la dignité de la France, ni au principe qui nous interdit, dans le régime intérieur des autres Etats, aucune intervention. »

Rien n'était plus correct que cette réponse. Je n'ai pas besoin de vous indiquer quelles eussent pu être les conséquences de cette intervention où les sentinelles françaises placées à la porte du Vatican, en cas de conflagration, auraient été amenées à faire usage de leurs armes contre le peuple romain. L'intervention fut donc refusée à ce moment.

Le 23 octobre, le pape s'enfuit de Rome et fit une nouvelle tentative près du gouvernement français ; et, le 28 novembre, le général Cavaignac annonçait à l'Assemblée constituante l'envoi de 5,000 hommes sous la conduite du général Oudinot.

Montalembert dans une de ces phrases métaphoriques qui, en général, dans l'éloquence religieuse, remplacent les raisons, montra la grandeur de la France « étendant l'épée de Charlemagne pour défendre le Saint-Siège ». Il évoqua, en de longues périodes ampoulées, l'acclamation qui viendra du fond des forêts d'Amérique jusqu'aux bords du Pacifique en l'honneur de la France « qui défendra la liberté du Saint-Siège laquelle est indispensable à la liberté des catholiques ».

Ledru-Rollin et Edgard Quinet répondirent d'une manière plus précise en posant la question suivante : « Il est impossible à la République française de comprimer par la menace la révolution romaine, car c'est attenter, dans son principe, à la nationalité italienne et frapper du même coup la Révolution du 24 février ».

Cependant un ordre du jour adopté par 480 voix contre 63 applaudit à l'envoi des troupes françaises à Rome. Elles n'étaient pas parties quand le 10 décembre, le Prince Louis-Napoléon fut nommé Président de la République.

M. de Reyneval, ambassadeur de France auprès du Saint-Siège, poussait à l'action militaire. Le ministre, M. de Tocqueville envoya M. de Lesseps comme médiateur et il faut reconnaître que M. de Lesseps fut extrêmement habile et était arrivé à une entente. Cette solution pacifique ne faisait pas l'affaire des catholiques ; M. de Lesseps fut rappelé, et M. de Tocqueville le déféra au Conseil d'Etat disant, comme argument en faveur des poursuites contre lui, que « la France, gouvernement catholique, devait restaurer le pape. »

Les élections eurent lieu le 13 mai sur la question de Rome ; car le général Oudinot avait déjà commencé le siège de Rome et avait dû battre en retraite le 3 avril. Mais les républicains imprudents, comme Ledru-

Rollin, considérant que l'Article 6 de la Constitution était violé, firent l'insurrection des Arts et Métiers ; ils furent poursuivis et donnèrent ainsi un argument favorable à la réaction, qui aboutit à un nouvel envoi de troupes et à l'occupation de Rome le 3 juillet 1849.

Le prince Louis-Napoléon s'effraya de voir le pape entrer à Rome sans faire de concessions à son peuple, en maintenant le pouvoir absolu et en n'accordant pas l'amnistie aux hommes mêlés à la Révolution romaine. Le 17 août, le Prince-Président écrivit une lettre dite Lettre à Edgar Ney dans laquelle il disait que le concours des armées françaises devait être considéré « comme celui des armées révolutionnaires, faisant le tour de l'Europe, qui partout avaient laissé sur leur passage la haine de la féodalité et des germes de liberté. » Chose étrange, M. de Corcelles, qui avait été envoyé en mission au nom du gouvernement Français, défendait de publier cette lettre dans le « Journal de Rome » et le pape, qui refusait l'amnistie et la Constitution à son peuple, lançait un défi à la France qui l'avait rétabli à Rome.

Le 19 octobre, l'Assemblée vota un ordre du jour de M. de Montalembert déclarant que « l'Eglise était une mère défendue par sa faiblesse et le respect. » Le lendemain Pie IX disait : « Il y a quelque chose de surhumain dans le spectacle d'une Chambre républicaine consacrant et défendant les droits temporels du pape. » Et, en effet, c'était un véritable miracle de voir une Chambre républicaine défendre le pouvoir absolu du pape. Pie IX ajoutait : « Dites bien à la France, à vos hommes d'Etat et à M. de Tocqueville que le Saint-Siège est plein de reconnaissance pour eux. »

En même temps, comme il est extrêmement difficile que la politique extérieure ne réagisse pas sur la politique intérieure et

vice-versa, suivit une série de mesures qui furent la loi sur l'état de siège, la suppression de la liberté de la Presse, la loi Falloux, bref, cet ensemble auquel on a donné le nom d'Expédition de Rome à l'intérieur. Puis eut lieu le renvoi des ministres de Tocqueville, de Falloux auxquels le Prince Président substitua les Ministres qui devaient préparer le coup d'Etat.

Le coup d'Etat réussit et malgré les dissentiments qui existaient entre Pie IX et Napoléon, ce dernier fut approuvé et suivi par le clergé ; les prêtres chantèrent le Te Deum avec enthousiasme. Louis Veillot disait du Coup d'Etat : « C'est un don de la Providence. » Napoléon III reconnaissant augmenta le budget des cultes, rendit le Panthéon au culte et, pendant la période dictatoriale de son règne de 1852 à 1860, autorisa 982 établissements congréganistes.

Le bon accord entre le pape et l'Empereur ne dura pas longtemps. Quand celui-ci demanda à Pie IX de faire ce qu'avait fait Pie VII, de venir le sacrer à Paris, le pape lui répondit en exigeant l'abrogation des Articles Organiques annexés au Concordat et la suppression du Mariage civil. Les prétentions du pape parurent exagérées et les querelles commencèrent. Vous allez voir, cependant, que la papauté a gouverné toute notre politique extérieure de 1849 jusqu'à l'année dernière.

La guerre de Crimée

Vous vous souvenez que Pie X, dans la protestation du Saint-Siège contre le voyage de M. Loubet en Italie, le 28 avril 1904, disait que la France « possède par une singulière faveur le Protectorat des intérêts catholiques en Orient. » C'est là une erreur et une usurpation de la part du Saint-Siège ; car, ainsi que l'a démontré De Lanessan

dans une série d'articles publiés par « Le Siècle », ce n'est pas du tout au point de vue des intérêts catholiques que ce protectorat de la France a été établi et ce n'est nullement le pape qui nous l'a accordé. Il date d'un arrangement de 1535 entre Soliman et François I^{er}. Soliman prenait à sa charge et ne donnait pas du tout à la France le protectorat des Chrétiens, et presque tous ces chrétiens étaient des schismatiques grecs, les Latins n'y entraient que dans une infime minorité. Le pape était si bien en dehors de cet arrangement que Charles-Quint et lui-même reprochaient à François I^{er} d'être l'allié des infidèles et des schismatiques. Le pape n'a donc jamais eu à donner à la France le protectorat des chrétiens d'Orient et il ne s'agissait que des chrétiens schismatiques.

Je dois dire qu'on avait complètement oublié cette question. Les pèlerins latins étaient très rares à Jérusalem, tandis que les chrétiens grecs y étaient en grand nombre, à tel point qu'en 1808 ils avaient reconstruit l'Eglise du Saint-Sépulcre qui tombait en ruines.

En 1841, il y eut une explosion soudaine avec Montalembert, de Falloux et la Propagation de la Foi qui déclarèrent que « la vocation de la France était d'envoyer des missionnaires et des prédicateurs dans tous les pays du monde ». En 1850, le pape nomma un Patriarche de Jérusalem, mais ce Patriarche ne pouvait officier en public, puisque les Grecs avaient accaparé toutes les Eglises.

Le Pape et les cléricaux se tournèrent encore vers Napoléon III qui, pour se faire bien venir du Pape, intervint auprès du Sultan et lui demanda accès pour les catholiques auprès du tombeau de la Vierge, de l'Eglise de la Nativité et de celle du St-Sépulcre, enfin, près du tombeau des rois

Latins. Le 9 février 1852, grand triomphe pour la diplomatie française, M. de Lavalette reçoit un firman accordant trois clefs pour l'Eglise de Béthléem et permettant aux prêtres latins d'officier au tombeau de la Vierge.

Mais le Tsar, pape des chrétiens orthodoxes, prêcha une espèce de croisade contre les empiètements des Latins, et le Sultan dut revenir sur le premier firman. Ni Napoléon ni son Ministre M. de Thouvenel ne prévoyaient la guerre ; mais les catholiques ne se gênaient pas pour dire que « c'était un conflit préparé par la Providence pour le triomphe du christianisme. » Le résultat de ces événements fut la guerre de Crimée où 120.000 français restèrent sous les murs de Sébastopol. Voilà à quoi aboutissait le « privilège de la singulière faveur que nous avons de protéger les intérêts catholiques en Orient ». (Applaudissements).

La guerre d'Italie et Rome

Sur ces entrefaites et comme contre-partie dans la politique de l'Empereur, éclate la guerre d'Italie de 1859. Je dois dire immédiatement que je considère cette guerre comme une grande idée, une idée libérale qui, malheureusement, fut viciée par la restriction que Napoléon y apporta sous l'influence du pape.

Les Italiens disaient : « l'Italie sans Rome n'est rien », et ils avaient raison : figurez-vous la France sans Paris. Rome représentait une tradition autour de laquelle tout idéal italien devait venir se grouper. Napoléon fit la campagne d'Italie et, après avoir annoncé l'Italie libre des Alpes à l'Adriatique, s'arrêta à Villafranca. Les Italiens voulaient arriver à la conséquence logique de cette campagne et c'est alors que le conflit s'engagea et que Napoléon III

perdit, pour ménager les intérêts du pape, tout le bénéfice que pouvait retirer la France de cette guerre. Le 11 mai 1860 l'Empereur s'engagea enfin à retirer ses troupes de Rome. C'était l'époque de l'expédition des Mille de Garibaldi. On avait, d'un côté, Napoléon retenu par le pape et négociant avec Cavour, de l'autre les Garibaldiens et l'on raconte — fait très vraisemblable qui montre combien cette politique papaline viciait notre diplomatie — que Cavour prévint Napoléon III qu'il allait envahir les Marches et l'Ombrie pour empêcher les Garibaldiens de se heurter aux Français. L'empereur répondit : « Faites, mais faites vite ».

Le pape avait réuni en France et en Belgique une troupe de zouaves appelés zouaves pontificaux sous le commandement de Lamoricière. Le 18 septembre 1860, à Castelfidardo, les zouaves pontificaux furent mis en déroute. L'armée italienne n'attaqua pas l'armée française qui occupait Rome, Civita-Vecchia et Viterbe ; mais, d'après les renseignements recueillis depuis, nous savons que l'impératrice, en dehors de son mari, donnait des ordres au général de Goyon pour l'engager à entrer en conflit avec ces troupes italiennes qui s'abstenaient d'aller plus loin que Castelfidardo. Le 18 février 1861 le royaume d'Italie était constitué et les hommes d'Etat italiens, le roi lui-même, Victor-Emmanuel, firent un acte héroïque : Rattazzi et le Roi déclarèrent qu'ils s'opposeraient à Garibaldi qui débarquait dans les Calabres pour conquérir Rome ; ils osèrent se mettre en conflit avec lui pour ne pas choquer la France. Le 18 août 1862, eut lieu le combat d'Aspromonte, et Garibaldi tomba sur cette terre qu'il avait donnée au royaume d'Italie ; ce jour-là, Victor-Emmanuel et Rattazzi sacrifièrent leur popularité pour rester en bons termes avec Napoléon III qui leur refusait Rome.

L'Empereur considérait que cette situation ne pouvait durer. Cependant, à ce moment, le 18 août 1862, M. de Thouvenel, partisan de l'évacuation de Rome, fut renvoyé, et Napoléon tenta une diversion au Mexique.

L'expédition du Mexique

Les Yorkinos du Mexique ou libéraux avaient pris le pouvoir en 1856, avaient sécularisé les biens du clergé, supprimé le catholicisme comme religion d'Etat, supprimé la juridiction ecclésiastique, dispersé les ordres monastiques et soustrait l'enseignement au contrôle du clergé.

Le clergé catholique n'hésite jamais quand il s'agit de défendre ses intérêts : il provoqua la guerre civile et, pendant trois ans, Miramon combattit au nom du parti clérical. Juárez l'emporta enfin, établit le mariage civil, laïcisa l'état-civil, supprima la Légation du Mexique auprès du Saint-Siège. Le Pape était furieux et Napoléon III crut se faire pardonner la guerre d'Italie par le Pape et en même temps par l'Autriche en attaquant cet Etat qui rompait avec le Pape et en en faisant un grand Empire catholique pour faire contre-poids à la grande République protestante des Etats-Unis, et en faisant empereur du Mexique, Maximilien, le frère de l'empereur d'Autriche : vous connaissez le dénouement. Napoléon sommé de retirer ses troupes par Johnson, le président des Etats-Unis, dut s'exécuter, et Maximilien fut fusillé le 19 juin 1867 : ce fut une victime du Pape.

Je n'ai pas besoin de vous dire combien la France sortit affaiblie de cette expédition ruineuse pour nos finances ; et notre armée était désorganisée quand nous dûmes nous trouver trois années plus tard, en face de la Prusse.

Mentana et Sedan

Pendant ce temps, Napoléon avait signé la Convention du 15 septembre 1864 par laquelle il devait évacuer Rome avant deux ans. En réalité, cette convention fut violée par l'organisation de la Légion d'Antibes qui permettait au Pape de recruter des soldats dans les troupes françaises. Le général Dumont l'inspectait et d'Aurelle de Paladines la commandait. Des bandes de garibaldiens répondirent en traversant la frontière. Sous la pression de l'impératrice, Napoléon fit une seconde expédition de Rome, avec deux divisions françaises sous les ordres du général du Failly. En collaboration avec les troupes pontificales, elles engagèrent contre les Garibaldiens la bataille de Mentana à l'occasion de laquelle le général du Failly télégraphiait : « Les chassepots ont fait merveille ». Cette bataille fut livrée le 3 novembre 1867, date importante que je vous prie de retenir.

C'est à la suite de cette bataille que le ministre Rouher «*sait à la Chambre que* » «*la France ne permettrait jamais à l'Italie d'aller à Rome, jamais, jamais !* »

Quelques mois plus tard, le prince héritier de Prusse faisait un voyage à Florence et, par répercussion, il était reçu par de chaleureuses acclamations. Pourtant les hommes d'Etat italiens, Victor Emmanuel, Menabrea, Minghetti, Visconti Venosta considéraient que l'Italie devait rester l'alliée de la France. De même le premier ministre autrichien, M. de Beust, pensait que l'Autriche ne pourrait prendre sa revanche de Sadowa qu'en s'alliant à ces deux puissances. En juin 1869, il fit des propositions fermes à la France et à l'Italie posant comme condition que la France laisserait Rome à Victor-Emmanuel. On prépara à ce moment la fameuse loi des Garanties. L'Em-

pereur était fort indécis, tantôt acceptant, tantôt repoussant les offres de l'Autriche. L'année précédente, du reste, en janvier 1868, la Reine d'Espagne Isabelle avait déclaré qu'elle avait promis 40.000 hommes à la France si Napoléon III voulait rétablir le pouvoir temporel du Pape. Ces déclarations produisirent une émotion intense en Italie et dans toute l'Europe ; quelques mois après, la reine Isabelle était chassée d'Espagne : c'était le prodrome de la guerre de

Il faut appeler votre attention sur un point : on a répété ce mot de l'impératrice Eugénie : « C'est ma guerre à moi ! » Elle ne parlait pas seulement comme la mère du prince héritier, elle parlait surtout comme une catholique espagnole. Quand elle disait « C'est ma guerre à moi » elle entendait dire que c'était cette guerre qui devait empêcher l'évacuation de Rome par les troupes françaises. Elle était poussée par les Jésuites qui, par une singulière illusion, s'attendant à voir la France victorieuse, croyaient au rétablissement de l'empire dictatorial qui allait briser toute convention avec l'Italie et imposer à Victor-Emmanuel le respect du pouvoir temporel du Pape.

Le 15 juillet, la guerre fut déclarée ; et voici ce qui se passa d'après les correspondances puisées au Ministère des Affaires étrangères par M. Emile Bourgeois et publiées dans son *Manuel d'Histoire Diplomatique*. Metternich, au nom de l'Autriche, et Vimercati, vieil agent de Cavour auprès de Napoléon, lui dirent qu'il devait accepter les propositions de juin 1869 et que l'Autriche et l'Italie étaient prêtes à marcher avec la France contre la Prusse. Napoléon refusa et, chose singulière, qui peut paraître ridicule, mais qui n'en existe pas moins, il proposa à l'Italie de lui donner le Tyrol italien à la place de Rome qu'elle demandait.



C'était une étrange manière d'amener l'Autriche à nous aider contre la Prusse.

Les événements se pressent et la correspondance devient extraordinaire. M. de Beust insiste quand même pour que la France accepte sa proposition. Au nom de la catholique Autriche, l'archiduc Albert prépare la mobilisation et le comte de Grammont, notre ministre des Affaires étrangères, qui déclare lui-même qu'il nous faut à tout prix le concours de l'Italie et de l'Autriche, répond : « Non, la France ne défendra pas son honneur sur le Rhin pour compromettre son honneur sur le Tibre ». Nous avons aussi en Autriche un ambassadeur des plus bizarres, un prince de La Tour d'Auvergne qui avait contribué à rétablir le Pape à Rome et qui, en parlant des négociations que poursuivait l'Autriche en 1870, disait : « C'est un sentiment de révolte et de répulsion que nous inspire la conduite du comte de Beust ». Ainsi, notre ambassadeur était révolté et indigné de voir l'Autriche nous proposer son appui dans un moment aussi critique, tout simplement parce qu'il nous fallait abandonner Rome à l'Italie !

M. de Beust répondait aux catholiques effarouchés : « Mieux vaut le gouvernement italien à Rome que les Garibaldiens ! » Mais Napoléon ne cédait pas ; et le 3 août, après avoir reçu la visite de Vimercati, il écrivait à l'Impératrice : « Je ne cède pas sur Rome ». Cette lettre justifie le propos que l'on attribue à l'Impératrice Eugénie : « Mieux vaut les Prussiens à Montmartre que les Piémontais à Rome ! »

Il fallut les défaites de Wœrth et de Forbach pour que Napoléon finit par céder aux instances du Prince Jérôme. Le 19 août, il l'envoyait à Florence ; mais il était trop tard. Les Italiens lui répondirent : « Le sang de Mentana crie vengeance, et selon

l'expression de l'auteur de la grande et impartiale *Histoire de l'Unité italienne*, Bolton King : « La chaîne qui relie Mentana à Sedan était forgée ». En réalité, le premier anneau de cette chaîne avait été forgé le jour où les Français avaient rétabli à Rome le pouvoir temporel du Pape. (Applaudissements).

Le 20 septembre 1870 les Italiens entraient dans la capitale de l'Italie, et au lieu de l'occuper comme conséquence logique de la guerre de 1859, avec l'appui de la France, c'était à l'abri des victoires prussiennes que Victor-Emmanuel prenait possession de Rome.

Ils y apportaient, en même temps, la loi des garanties qu'ils avaient préparée au moment des pourparlers de 1869. Elle déclare la personne du Pape inviolable, punit les attaques faites contre lui au même degré que les attaques faites contre le roi. Elle lui garantit la libre jouissance des Palais du Vatican et du Latran et les place hors la juridiction de l'Etat, etc.

« Sauvez Rome et la France »

Napoléon était renversé, mais le gouvernement de M. Thiers se crut obligé de maintenir à Civita Vecchia une frégate française qui paraissait destinée à protéger le Pape, comme si celui-ci allait être obligé d'y venir chercher un refuge.

La Commune survint. On a beaucoup parlé de cette explosion de folie, des crimes qui y furent commis et du tort qu'elle avait fait à la France et à la République, mais on a oublié de dire qu'au lendemain de la guerre franco-allemande, la grande préoccupation des cléricaux, qui formaient la majorité de l'Assemblée Nationale, c'était bien moins le relèvement de la France que le rétablissement du pouvoir temporel du Pape. En

juillet 1871, une motion fut déposée à ce sujet sur la tribune de l'Assemblée nationale et il fallut toute l'habileté de M. Thiers pour l'escamoter. Des députés conduisaient des pèlerinages à Lourdes, à Paray-le-Monial, entre autres M. de Belcastel, et savez-vous, messieurs, ce que chantaient ces pèlerins : ils chantaient un cantique « Sauvez Rome et la France - » Rome avant la France ! Toute la politique du parti clérical était orientée vers la revanche du Pape sur l'Italie. Le résultat de ce patriotisme clérical fut qu'en 1873, le roi d'Italie, inquiet du triomphe possible du parti catholique en France, alla en Autriche, puis en Allemagne. Dès cette époque, la Triple Alliance était formée en fait. Il est curieux de voir le dévôt empereur d'Autriche qui, chaque année, donne un million sur sa cassette à la liste civile du Pape, servir de garant à l'Italie contre un retour de l'agression vaticane.

Malgré les efforts de la réaction, la Constitution de 1876 fut votée ; mais vous connaissez le mouvement qui se produisit presque aussitôt, au 16 mai 1877. Vous vous souvenez des luttes auxquelles il donna lieu, mais ce que l'on a oublié et ce que l'on connaît moins, ce sont les origines du 16 mai. Permettez-moi de vous les rappeler en quelques mots.

Le Pape et le Seize mai

En janvier 1877, la Chambre italienne vota une loi sur les abus du clergé présentée par le ministre de la justice, M. Mancini. Elle avait pour but d'atténuer les excès auxquels se livrait le clergé italien à l'abri de la loi des Garanties. Le dernier paragraphe disait : « Sont punis des mêmes peines ceux qui publient ou répandent les écrits susdits, de quelque autorité ecclésiastique et de quelque lieu qu'ils provien-

ment ». Cet article permettait de poursuivre les journaux qui reproduisaient les outrages du Pape adressés au gouvernement italien. Le 12 mars, le Pape faisait une ordination de cardinaux, parmi lesquels M. Caverot, archevêque de Lyon. Il répéta toutes les dénonciations formulées déjà dans le Syllabus contre les gouvernements en général et contre celui de France en particulier, qui admettaient la sécularisation de l'enseignement, etc... et il termina en faisant appel aux catholiques de tous pays et en leur demandant d'intervenir auprès de leurs gouvernements en faveur du rétablissement du pouvoir temporel du Pape. Quelques jours après, le cardinal Simeoni, dans une circulaire adressée aux nonces renouvelait cet appel.

Le 20 mars, une députation de députés et de sénateurs de la droite firent une démarche auprès du duc Decazes, ministre des affaires étrangères. Celui-ci leur répondit par des phrases vagues dans lesquelles il assurait à la fois « le Pontife Auguste d'une sollicitude sympathique et filiale » et le gouvernement italien du désir « des relations pacifiques et amicales que commandent les intérêts de la France ».

Ainsi éconduits, les catholiques s'adressèrent directement au Président de la République, le maréchal de Mac-Mahon. « Le Pontife auguste, disait la pétition, privé de son pouvoir temporel, voit tous les jours s'élever de nouveaux obstacles au gouvernement de l'Eglise universelle ». Elle se terminait ainsi : « Ils vous demandent d'employer tous les moyens qui sont en votre pouvoir pour faire respecter l'indépendance du Saint-Siège, sauvegarder son administration et assurer aux catholiques de France l'indispensable jouissance d'une liberté plus chère que toutes les autres, celle de leur conscience et de leur foi. »

L'agitation fut grande en France. Les pé-

titions circulaient dans les écoles. Les évêques ne se gênaient pas dans leurs mandements pour parler du pouvoir temporel du Pape. Celui de Nîmes déclarait « que le pouvoir temporel du Pape revivrait après quelques secousses où s'engloutiraient peut-être bien des armées et bien des couronnes ». L'évêque de Nevers adressa une lettre au Maréchal Mac-Mahon où il lui disait : « Déclarez nettement que vous n'acceptez aucune solidarité avec la révolution italienne. Vous avez rallié autour de vous tout ce que le monde catholique compte de fidèles dispersés ; vous avez renoué la chaîne des traditions de notre France et repris la place de fils aîné de l'Église ».

L'archevêque de Paris affirmait la nécessité d'une guerre pour rétablir le pouvoir temporel du Pape. Un journal catholique écrivait : « Au lendemain du cri d'alarme lancé par Pie IX la guerre est nécessaire, car sans elle il n'y aura pas de délivrance ».

Les prêtres faisaient une telle agitation auprès des maires, que M. Jules Simon, peu suspect de fanatisme et de libre-pensée, rapporta l'arrêté du 4 avril 1874 qui autorisait la constitution, à Paris, d'une association dite « Comité catholique », qui faisait circuler la pétition des évêques dans les écoles.

Le 3 mai, l'on discuta à la Chambre une interpellation de M. Leblond sur cette agitation. M. Jules Simon, Président du Conseil, n'eut pas de peine à montrer « qu'en France le clergé était aussi libre en droit qu'autrefois et qu'en fait il usait d'une liberté qu'il n'avait jamais eue ». Il exposa la loi des Garanties et conclut : « Cette captivité du Saint-Père dont on parle dans les pétitions, j'ai le droit de dire que c'est une allégation mensongère ». Quant au projet Mancini, M. Jules Simon déclarait qu'il ne restreignait en rien les libertés assurées par la loi des Garanties ; il s'efforçait de

rassurer l'opinion en disant que « ces manifestations émanaient d'une infime minorité du clergé ». C'est à ce moment que Gambetta répondit que « c'était l'unanimité de l'épiscopat français qui parlait comme l'évêque de Nevers et l'évêque de Nîmes », et ce fut dans ce discours que, rappelant le mot de Peyrat, il lança le fameux : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi ! »

La Chambre, par 346 voix contre 114, adopta un ordre du jour dans lequel étaient visées « les manifestations ultramontaines, dont la recrudescence pourrait compromettre la sécurité intérieure et extérieure du pays ». Ceci se passait le 4 mai.

Mais la veille de l'interpellation, le journal de M. Dupanloup, *La Défense*, mettait en demeure M. Jules Simon « de venir à la politique de protection religieuse et sociale à laquelle il a fait défaut jusqu'ici ».

Le 16 mai, la menace était mise à exécution. M. Zévort, dans son *Histoire de la Troisième République*, a pu résumer ainsi les faits : « Pie IX avait parlé le 12 mars ; le 20, la droite avait fait la manifestation auprès du Duc Decazes ; le 8 avril, la pétition du Pape avait été lancée ; le 2 mai, la *Défense* avait indiqué à quelles conditions M. Jules Simon serait toléré au pouvoir ; le 4 mai, M. Jules Simon avait enfreint ces conditions ; son sort avait été décidé ce jour-là, et surtout celui de la majorité républicaine ». Le 16 mai ne fut pas seulement un acte de politique intérieure : il eut pour origine une injonction partie du Vatican.

Je n'insisterai pas sur les dangers qu'aurait courus la politique extérieure de la France si le 16 mai avait réussi : c'eût été comme conséquence logique, une déclaration de guerre à l'Italie.

Duperie républicaine

Mais je dois dire qu'après son triomphe,

le parti républicain s'abandonna à d'étranges naïvetés et beaucoup trop souvent, hélas ! les républicains se laissèrent conduire par les réactionnaires sous des prétextes futiles.

En 1878, eut lieu le Congrès de Berlin, et Bismarck, avec son habileté machiavélique, poussa la France vers la Tunisie. Jules Ferry se laissa aller à l'occuper ; et en 1882 la Triple Alliance, convenue en 1873, était signée. Je considérais, pour mon compte, que jamais la Tunisie ne vaudrait les effets d'une brouille de la France avec l'Italie, et les faits m'ont donné raison. J'allai cependant en Italie, à cette époque, pour essayer d'atténuer le mécontentement italien contre l'occupation tunisienne ; et je disais aux Italiens que cette occupation, loin de nuire à leurs intérêts, leur serait favorable car l'établissement d'un gouvernement régulier, d'une bonne justice, toute augmentation de sécurité dans la transmission de la propriété ne pouvaient que leur être profitables. Mon opinion était justifiée : sur 10 Européens en Tunisie, il y a 9 Italiens et les capitaux français ont plus profité aux Italiens qu'aux Français.

L'occupation de la Tunisie eut donc ce grand inconvénient de faire la Triple Alliance, et c'est en ce sens que je considère que nous avons été les dupes de la politique du Vatican.

La Triple Alliance eut encore pour conséquence la rupture des relations commerciales entre les deux pays en 1887.

Cette même année 1887 vit un fait sur lequel j'appelle votre attention et qui est trop peu connu. Un accord fut conclu entre l'Italie et l'Angleterre, et Depretis le mentionna en disant : « Notre position est désormais assurée sur mer comme sur terre. » Lord Salisbury en parla au dîner du Guildhall ; notre politique extérieure avait abou-

ti à former contre nous non pas une Triple Alliance, mais une Quadruple Alliance.

Pendant ce temps, le Pape fomentait le boulangisme, l'antisémitisme et le nationalisme dont nous avons vu les résultats. Nous devons toujours une très grande reconnaissance à M. Waldeck-Rousseau et particulièrement à M. Emile Combes qui ont laïcisé la politique extérieure de la France ainsi que sa politique intérieure. (Applaudissements).

Le Pape et M. Loubet

Je vous rappellerai l'incident qui a précédé le voyage de M. le Président de la République en Italie. Le roi d'Italie était venu à Paris. Quel magnifique coup de théâtre si l'on pouvait empêcher le Président de lui rendre sa visite : c'eût été faire injure à l'Italie, fortifier la Triple Alliance. Si M. Loubet allait à Rome et trouvait les portes du Vatican fermées, on le dénoncerait comme un objet de mépris de la part du Pape !

Le 25 mars 1904, M. Delcassé demanda des crédits pour ce voyage présidentiel. M. Boni de Castellane s'écria : « C'est tant pis pour la nation française. » Au Sénat, M. Dominique Delahaye déclara que c'était une « offense au Pape », et le 28 avril, le Pape adressait une protestation aux puissances contre la venue de M. Loubet au Quirinal « en forme officielle ». Il la considérait disait-il, « comme une grave offense au Souverain Pontife. La déclaration faite par M. Delcassé au Parlement français ne peut en changer le caractère ni la portée, car l'offense est intrinsèque à l'acte, d'autant plus que le Saint-Siège n'avait pas manqué d'en prévenir ce même gouvernement ».

Et Pie X ajoutait dans la protestation adressée aux puissances une phrase qui ne

se trouvait pas dans celle adressée au gouvernement français : « Et si malgré cela le Nonce est resté à Paris, cela est dû uniquement à de graves motifs d'ordre et de nature en tous points spéciaux ».

Il est évident que le Pape considérait que cette protestation allait placer la France en très mauvaise posture. M. Loubet alla à Rome, fut très bien reçu et comme nous étions affranchis de la domination du Vatican, il en résulta le rappel de l'ambassadeur français.

Je m'étais toujours demandé pourquoi nous entretenions un ambassadeur auprès du Vatican. Pendant les trois années que j'ai assisté au Conseil des ministres, j'ai demandé plusieurs fois à mon collègue des affaires étrangères de nous donner des renseignements sur ce que faisait cet ambassadeur. J'ai demandé aussi la publication d'un Livre Jaune sur les rapports de notre ambassadeur et du Vatican ; aucune explication ne me fut donnée, et le seul Livre Jaune, qui ait jamais été publié, est en même temps le dernier : et il n'a paru qu'après la suppression de l'ambassade de France auprès du Vatican. (Applaudissements).

Bien des gens croient qu'il est nécessaire de maintenir l'Eglise catholique comme instrument d'autorité dont peut se servir l'Etat. En réalité, l'Eglise est un instrument d'anarchie et de désorganisation. Vous pouvez étudier la querelle des Papes et des Empereurs : les humiliations auxquelles Grégoire VII soumit Henri IV à Canossa ; qu'Adrien IV et Alexandre III imposèrent à Frédéric Barberousse. Les prêtres ne déclarent-ils pas que leur conscience et l'Eglise sont au-dessus des lois de l'Etat : Léon XIII, dans son encyclique : *Rerum iovarum*, dit : « Une loi ne mérite obéissance qu'autant qu'elle est conforme à la droite raison et à la loi éternelle de Dieu. »

N'est-ce pas là la doctrine anarchique, le mépris de la loi si elle ne convient pas à l'individu ?

Je puis vous donner un exemple de la manière dont la dignité de la France était respectée au Vatican. M. Lefèvre de Belaigne, nommé ambassadeur de France auprès du Saint-Siège, était certainement bon catholique ; mais il ne voulait pas se soumettre, par respect humain et par respect pour le pays qu'il représentait, au baise-ment de pied du Pape qui est d'usage lors des visites officielles. Arrivé en face du Pape qui lui tendait son pied, il resta debout. De tous côtés, partirent de tels cris d'exaspération des cardinaux présents que notre ambassadeur dut subir cette humiliation et baiser la mule du pape.

Je tiens le fait de M. Spuller lui-même, qui, comme vous le savez, a été ministre des Affaires étrangères.

L'anglophobie papale

Il me reste encore à vous parler des rapports de la France et de l'Angleterre. Si le Vatican a en horreur l'Italie, il a encore en plus grande horreur l'Angleterre. On a publié à la fin du siècle dernier un grand ouvrage intitulé *Le XIX^e siècle. Mouvement du Monde*, approuvé par le pape Léon XIII, sous la direction de Monsignor Péchenard Directeur de l'Institut Catholique de Paris, livre tout à fait officiel et qui se vendait 200 francs l'exemplaire. Dans ce livre, M. Fonsegrives a fait un article sur les *Luttes de l'Eglise*, dans lequel il a montré l'attitude de la Papauté à l'égard de l'Angleterre : « Mazzini, dit-il, a avoué plus tard que la prise de Rome a été préparée par la franc-maçonnerie internationale, aidée de la protestante Angleterre. La maison de Savoie ne fut qu'un prête-nom comme l'intérêt natio-

nal ne fut, pour les initiés qu'un prétexte.» Tous les papes, Pie IX, Léon XIII et Pie X ont considéré l'Angleterre comme la servante de Satan et ont eu une politique anglophobe.

Voici une preuve curieuse de l'anglophobie des catholiques. Tous les grands ducs de la maison d'Autriche sont instruits par des prêtres ou des jésuites ; ils sont polyglottes, car ils doivent connaître l'Allemand, le magyar, le tchèque, l'italien, le croate et encore quelques autres langues de leur empire ; mais aucun ne sait l'anglais. Leurs professeurs veulent les préserver contre la contagion des idées anglaises.

Il faut bien avouer que la République française a été souvent dupe de la passion anglophobe des papes.

En 1882, par exemple, nous commîmes une grande faute. L'Angleterre nous demandait d'intervenir avec elle en Egypte, notre diplomatie refusa malgré Gambetta qui s'écriait, le 18 juillet : « Au prix des plus grands sacrifices, ne rompez jamais l'alliance anglaise. Il faut que la France et l'Angleterre fassent une grande politique occidentale ». On ne l'écouta pas et l'on refusa de se joindre à l'Angleterre conformément à la demande du duc de Broglie qui, le 25 juillet, au Sénat, parla en faveur de la politique d'abstention.

Depuis cette époque, la politique contre l'Angleterre s'accrut. Quoique l'Angleterre soit notre meilleur client, les protectionnistes voulaient nous brouiller avec elle. Ainsi, d'un côté, les catholiques, de l'autre, les protectionnistes, sans compter les coloniaux imprévoyants, tous concourraient au même but. Vous allez voir les résultats de cette politique.

Je vais vous raconter un fait qui n'est pas connu du public mais que je vous garantis : en 1894, le Gouvernement deman-

dait un crédit de 1.800.000 francs pour envoyer le commandant Monteil sur le Haut-Nil donner la main à Ménélik. C'était une manœuvre dirigée contre l'Angleterre qui nous fit savoir qu'elle considérerait comme un acte peu amical cette expédition. Le gouvernement renonça à la mission Monteil sur le Nil.

Or, en 1896, on apporta à M. Hanotaux alors ministre des Affaires Etrangères, l'expédition Marchand toute préparée pour aller sur le Nil. Elle était formée avec le capitaine Marchand et le capitaine Mangin, tous deux sortant des établissements congréganistes. M. Hanotaux se crut un grand homme et crut qu'en envoyant là-bas deux ou trois cents tirailleurs, il allait rouvrir la question d'Egypte en la prenant à revers.

Les avertissements ne manquèrent pourtant pas. Le Ministère des Colonies prévint M. Hanotaux, et, en septembre 1896, parut dans la *Revue Politique et Parlementaire* une lettre émanant d'un personnage désigné ainsi : « Un homme dont le nom se trouve grandement mêlé à l'histoire de la formation de l'empire africain ». Je ne suis pas autorisé à dévoiler son nom, mais je puis vous dire que cette qualification est exacte. Ce haut personnage protestait contre l'expédition Marchand et il disait : « Toute mesure d'intervention de notre part du côté du Bahr-El-Ghazal n'aura pour effet que de fournir de nouveaux prétextes à l'Angleterre pour renforcer ses effectifs sur le Haut-Nil ». C'était évident.

Qui donc avait machiné cette expédition ? qui avait rêvé de lancer Marchand sur le Nil et de le conduire à Fachoda ? Messieurs, il faut voir là la politique du Vatican, la politique anglophobe qui voulait nous brouiller avec l'Angleterre et l'on peut dire à coup sûr que ce sont les jésuites qui ont organisé cette expédition. Ils ont supposé qu'une petite cause produirait un grand ef-

fet, qu'il y aurait rupture entre les deux nations, que l'on assisterait à un Sedan naval et que l'armée de terre prendrait sa revanche ; car, restée disponible, il serait possible de lui faire faire un 4 Septembre à rebours et de renverser la République. (Applaudissements).

Au contraire, on n'alla pas jusqu'au bout. On recula devant la guerre. Aussi quelle explosion depuis contre ce gouvernement qu'on appelle un gouvernement lâche et que d'enthousiasme en faveur de ce capitaine devenu colonel : « Vous êtes un grand homme, un Boulanger de demain, etc..., etc... » Les ministres étaient couverts de boue suivant les procédés habituels du parti clérical.

Fachoda ayant échoué, le Vatican chercha autre chose et crut avoir trouvé l'occasion d'une brouille quelques mois plus tard. En mars 1899, les uitlanders adressaient leur pétition auprès du gouvernement anglais : ils demandaient que l'Angleterre voulût bien protéger les étrangers au Transvaal. il était évident que cette pétition devait être entendue ou qu'alors l'Angleterre devait renoncer au rôle que lui avaient attribué les conventions de 1881 et de 1884.

Le Vatican exulta, et l'*Osservatore Romano*, journal qui reçoit les communications officielles du Vatican, publiait un article contenant ce passage : « Lord Palmerton et Gladstone ont encouragé et complété l'unité de l'Italie et, en annihilant le pouvoir temporel du Pape, essayé d'annihiler son pouvoir spirituel. La destruction du pouvoir temporel du pape fut ordonnée dans l'intérêt des Anglais et de l'anglicanisme ; mais le dernier mot n'a pas été dit par la Providence et par l'histoire. De graves événements imminents montrent une fois de plus que les attentats contre la liberté de l'Eglise et du Pape ne sont jamais impunis

et que, tôt ou tard, ils deviennent des triomphes pour l'un et l'autre ».

Le mot d'ordre contre l'Angleterre fut donné et beaucoup de Français, même des pacifistes, se laissèrent entraîner. Si le gouvernement n'avait eu un peu plus de sang-froid que certains pacifistes, qui habituellement réclament la paix à tout prix, nous aurions été entraînés dans une conflagration générale.

Les visites réciproques du Roi Edouard VII en France et de M. Loubet à Londres, la visite du Président à Rome après celle du roi d'Italie en France, ont prouvé que notre politique extérieure était bien laïcisée ; et la conséquence de cet affranchissement, c'est la Séparation des Eglises et de l'Etat.

Si nous parcourons rapidement le XIX^e siècle, nous verrons que le Pape a entraîné la France dans de continuels conflits. Pie IX, en 1849, usa de nos troupes contre ses propres sujets puis nous engagea dans les guerres de Crimée, de Chine, du Mexique, même de 1870. Plus tard, Pie IX et Léon XIII voulurent nous faire intervenir en leur faveur contre le roi d'Italie, sous la présidence de M. Thiers et de Mac-Mahon. C'est du reste l'habitude du Pape de demander à tous les gouvernements leur appui pour le rétablissement de son pouvoir temporel. Bismarck lui-même fut sollicité ; et aux dernières élections hongroises, M. Ugron, un clérical hongrois chef d'un petit groupe, a demandé une subvention électorale à notre Ministre des affaires étrangères, croyant que le gouvernement de la République française était disposé à soutenir le Pape dans chaque pays. Le grand pacifiste italien, Moneta, a pu dire avec raison : « S'il n'y a pas eu guerre entre la France et l'Italie pour le pouvoir temporel du Pape, ce n'est pas à la Triple Alliance qu'on doit ce résultat, c'est à l'impuissance des cléricaux français ».

Les missions en Chine

Nous avons aussi le bénéfice du protectorat des missions catholiques en Chine. Il remonte aux missions confiées aux Jésuites en 1685. Il a été confirmé par les traités de Whampoa (1844), Tien-Tsin (1858), Pékin (1860) ; mais il n'a jamais été accepté par les autres puissances ; et les traités de 1888 avec l'Allemagne et avec l'Italie, leur donnent des passeports directs.

En mars 1901, M. Raoul Allier a publié une étude intitulée : *les Troubles de Chine et les missions chrétiennes*, qui montre que les missionnaires sont excellents pour provoquer la haine des Européens.

Le recrutement des Chinois catholiques s'effectue d'une manière très simple. Tous les individus qui ont quelque inquiétude à propos de la justice de leur pays, qui veulent voler et piller tout à l'aise leurs compatriotes, se font chrétiens. Si une plainte s'élève contre eux, si un magistrat veut les poursuivre, le missionnaire crie : Ils sont chrétiens ! N'y touchez pas ! ou j'en appelle à mon gouvernement en disant que vous persécutez les chrétiens.

Un beau jour, quand ces bons catholiques ont trop tué, pillé, violé, des gens exaspérés se vengent ; alors les missionnaires crient à la persécution ; l'ambassadeur exige qu'on fasse un massacre de Chinois et qu'on donne des fortunes aux missionnaires. Puis de temps en temps, les gouvernements s'en mêlent et font des guerres comme celle de 1900, déchainées par l'évêque Anzer pour l'Allemagne et l'évêque Favier pour la France.

Celui-ci avait obtenu de la faiblesse de M. Pichon le décret du 15 mars 1899 donnant aux Evêques un droit de juridiction égal à celui des mandarins. Dans un manifeste publié par le *Correspondant*, les missionnaires

res demandaient l'enseignement chrétien obligatoire pour les jeunes chinois.

La diplomatie française se réjouit d'une lettre comme celle adressée par le Pape le 20 août 1898 au cardinal Langénieux dans laquelle il lui disait : « Le Saint-Siège ne veut rien toucher au glorieux patrimoine que la France a reçu de ses ancêtres et qu'elle entend, sans nul doute, mériter de conserver, en se montrant toujours à la hauteur de sa tâche. »

Et « pour mériter de conserver cet onéreux patrimoine », le gouvernement de la République *a souvent pratiqué une politique extérieure en contradiction avec sa politique intérieure.*

La séparation de la religion et de la politique

La France républicaine, la France de Voltaire et de la Révolution, ne peut pas être assujettie aux convenances du Vatican, sa politique tant intérieure qu'extérieure ne doit être faite qu'au point de vue de son idéal moral, au point de vue de ses intérêts mondiaux et non de ceux du Vatican dont l'idéal et l'intérêt sont en contradiction avec les principes qui doivent diriger toutes les grandes nations modernes. (Applaudissements).

Je prévois une objection. Vous allez me dire : Vous nous avez démontré que le Vatican a exercé jusqu'à l'année dernière une influence désastreuse sur notre politique extérieure ; mais la majorité des Français est catholique ; et si vous faites la séparation des Eglises et de l'Etat, vous n'allez pas affranchir la France. Il pourra toujours se produire un mouvement d'opinion catholique et les députés et sénateurs cléricaux influenceront également sur la politique extérieure.

A cela je répondrai que ce qui constitue la domination de l'Eglise, c'est le rôle offi-

ciel qui lui a été donné par le Concordat. Il y a 17 archevêques, 67 évêques environ 4.000 curés et plus de 40.000 prêtres qui ont pour eux non seulement les 42 millions du budget des cultes, non seulement la disposition de monuments, de palais épiscopaux et de presbytères représentant plusieurs centaines de millions, mais aussi leur situation officielle. Il y a le Concordat qui préserve l'évêque contre toute espèce de dissentiments avec ses fidèles, qui préserve l'Eglise contre la concurrence des autres cultes. Voilà ce qui fait la force de l'Eglise. Vous avez vu comment elle a usé de cette force pour dominer la politique française, mais cette période est terminée. La séparation des Eglises et de l'Etat doit avoir pour conséquence d'enlever cette cause de puissance, de laisser les ministres des religions en tête à tête avec les fidèles. La séparation doit traiter chaque corps religieux comme de simples associations d'individus ; c'est pourquoi je tiens à le déclarer, je considère comme extrêmement fâcheuse la rédaction de l'article 4 voté dernièrement par la Chambre qui assure toujours à l'Eglise romaine la protection de l'Etat. Si réellement l'Eglise n'est pas capable de se défendre contre la concurrence, cela prouve qu'elle n'a plus sa raison d'être. Alors qu'aucun catholique n'oserait plus demander au pouvoir séculier d'envoyer un hérétique ou un athée sur le bûcher, n'est-ce pas un singulier illogisme de demander que le pouvoir judiciaire laïque défende l'organisation du culte contre les Eglises ou les sectes concurrentes ? Si l'article 4 est adopté tel quel par le Sénat, nous arriverons à un singulier phénomène : il n'y aurait de propriété ecclésiastique que celle dépendant de l'évêque ; et comme l'évêque dépend de Rome, nous livrerions comme biens de main-morte au pape toutes les propriétés dont

usent actuellement les menses et les fabriques. (Applaudissements).

On a dit que les mots de pape, de curé ou d'évêque écorchaient les lèvres de ceux qui ne voulaient pas contribuer à perpétuer la hiérarchie de l'Eglise ; non, ces mots n'écorchent pas mes lèvres, mais je suis obligé de constater que cette organisation de la hiérarchie ecclésiastique est incompatible avec l'organisateur de la Société moderne. Il y a quelque chose de honteux pour les Parlements de pays catholiques à gaspiller en pure perte tant de temps et de talents non pas pour des intérêts nationaux, mais pour des intérêts de moines, de religieux ou religieuses et de questions théologiques qui transforment les Assemblées parlementaires tantôt en conciles, tantôt en potinières. (Applaudissements).

Je désire que la séparation ne soit une séparation ni pour ni contre l'Eglise : elle doit avoir pour but de débarrasser les préoccupations politiques d'une grande nation comme la France de toutes ces questions religieuses qui absorbent les instants de nos représentants. En un mot, cette séparation doit être la séparation de la religion et de la politique. (Applaudissements prolongés).



IMP. FRANÇAISE, J. DANGON, 123, R. MONTMARTRE, PARIS
